

Rencontre au ministère de l'Intérieur vendredi 3 août 2012

La rencontre s'est tenue dans les locaux du ministère de l'Intérieur autour de :

- Thomas Andrieu, directeur adjoint du cabinet de Manuel Valls,
- Eléonore Lacroix, conseillère immigration,
- Fadela Benrabia, conseillère intégration,
- Emmanuel Barbe, conseiller diplomatique.

Etaient présents :

- Malik Salemkour, Vice-président de la LDH
- Laurent el Ghozi, Président de la Fnasat
- Myriam Argoud, Chargée de mission auprès du Secours Catholique
- Lola Schulmann, Coordinatrice du collectif Romeurope
- Pascale Quivy CCFD
- Anne-Lise Denoeud Juriste auprès de la direction de MDM
- Thierry Brigaud, Président de Médecins du Monde

Après un tour de table de présentation de chacun des participants et de leurs associations, monsieur Andrieu a souhaité que soient évoqués cinq thèmes principaux : les évacuations de terrains ; les mesures d'éloignement ; l'accès au travail ; l'accès aux soins ; la scolarisation.

Monsieur Andrieu s'est inquiété de savoir ce qu'il faut entendre par « Roms ». Il a donc été nécessaire d'indiquer que le mot « Rom » est l'appellation officielle adoptée dans l'Union européenne, ainsi que dans les mouvements politiques internationaux, et que ce qui les réunit ce sont les discriminations constantes qui les frappent, et la misère dans laquelle ils vivent.

Nous avons d'emblée replacé le débat dans le contexte d'un apaisement souhaité après les crispations de ces derniers temps, loin de toute médiatisation peu compatible avec ce retour au calme, et sans angélisme. Nous avons indiqué qu'il nous semble important de sortir d'une approche ethnique de la question et que l'application du droit commun doit être la règle. Nous avons rappelé que notre attente se porte sur deux points particuliers : des réponses nationales d'une part, des orientations nationales données aux pouvoirs locaux permettant des réponses individualisées d'autre part.

1/ Expulsions de terrains et de squats

Ces rappels ont permis d'amorcer le débat sur la question des **expulsions massives de terrains et squats** observées depuis mai 2012. Monsieur Andrieu n'a pas caché que de nombreuses demandes convergent vers le ministère, toutes sensibilités politiques confondues, faisant état de difficultés pour les pouvoirs publics locaux de gérer des arrivées massives de populations dites roms, de gérer les tensions que cela génère avec les populations riveraines.

Nous avons rappelé que la loi exige un traitement individualisé lors de chaque mesure d'expulsion. Les pratiques actuelles sont tout à fait contraires à la loi et un rappel au respect de la légalité doit, selon nous, être fait. Les préfets, les collectivités territoriales doivent se réunir pour que des solutions alternatives soient trouvées. Mais pas à la manière de ce qui s'est passé en PACA ! Pour mémoire, une table ronde s'est tenue en présence, entre autres, de la mairie d'Aix-en-Provence et du préfet. La maire d'Aix se déclare prête à revoir la situation des Roms du plateau de l'Arbois, et le préfet, au final, après ces échanges et ces avancées, conclue que puisque décision de justice il y a, il expulsera !

Nous avons bien sûr indiqué que ces expulsions massives, récurrentes souvent brutales ne règlent rien.

Il a clairement été dit que nous ne nous opposons pas aux évacuations de terrains ou de squats lorsqu'un motif légitime les autorise mais que cela doit se faire avec un accompagnement individualisé. Et que par ailleurs, il n'y avait de fait aucune urgence à démanteler les lieux de vie. Nous avons également mis en garde contre une pratique observée en Seine-Saint-Denis, où la table ronde organisée par le préfet consistait à demander aux associations de gérer les suites immédiates de l'expulsion d'un terrain à Stains.

2/ S'agissant des expulsions du territoire

Nous avons redit que nous ne souhaitons pas faire d'angélisme et que des cas de troubles à l'ordre public avérés peuvent donner lieu à des reconduites à la frontière.

Ce que nous contestons, ce sont les motifs pris pour la délivrance d'OQTF bien souvent tirés de la notion juridique « d'abus de droit au séjour » renforcée sous le gouvernement précédent avec les lois Loppsi par exemple. Ceci a permis de souligner que la politique de répression n'est jamais neutre et que les Roms sont bien des boucs émissaires commodes.

Il a bien été indiqué que le simple constat d'une situation de précarité ne doit pas suffire à prendre un arrêté de reconduite à la frontière, et souligné l'absurdité de ces mesures.

Nous avons parlé des OQTF délivrées en nombre sans examen individuel.

3/ L'accès à l'emploi et l'abrogation des mesures transitoires ont fait l'objet d'un plaidoyer vigoureux.

Nous avons insisté avec force sur le parcours du combattant que représente l'accès au marché du travail pour les seuls Roumains ou Bulgares. Il nous est apparu que la question de la lourdeur de la « procédure » (autorisation de travail, puis carte de séjour), avec à chaque fois des délais anormalement longs, avait bien été comprise par nos interlocuteurs. Au départ, la question d'un simple aménagement de la liste des 150 métiers semblait avoir retenu l'attention du ministère. Nous en avons profité pour évoquer les pratiques différentes d'une préfecture à une autre : la politique du guichet.

4/ L'accès aux soins et aux prestations sociales

Notre volonté de voir fusionner l'AME dans la CMU pour une couverture véritablement universelle a été rappelée. En outre, la question de la difficulté de **domicilier** ces populations, véritable obstacle à l'accès à l'AME, a été évoquée. A ce jour, on ne connaît pas de CCAS qui acceptent de domicilier des Roms. Les associations sont débordées. Médecins du Monde, pour la seule domiciliation AME de son Caso de Seine-Saint-Denis est au bord de l'asphyxie.

L'accent a été mis en outre sur l'importance de la médiation sanitaire et sociale, ses résultats rapides et probants, et sur l'importance d'une approche de santé communautaire.

5/ L'accès à la scolarisation

Les obstacles administratifs freinant l'accès à la scolarisation, le comportement de certains maires (voir rapport Romeurope sur ce sujet) et les conséquences des expulsions sur le parcours de scolarisation ont été évoqués. Une rencontre doit se tenir au ministère de l'enseignement en septembre.

6/ Positionnement du cabinet du ministre

Le directeur adjoint de cabinet a fait part de la volonté du gouvernement de procéder à un « examen objectif » de la situation. Il nous a été annoncé :

- Que la priorité était donnée à la problématique de l'accès au travail (en collaboration avec le ministère du travail): le ministre de l'intérieur devrait se prononcer sur le sujet début septembre ; les différents scénarios sont envisagés, de la levée des mesures transitoires à un assouplissement des mesures existantes (procédure d'autorisation de travail, liste des métiers) ;
- Que les éloignements de territoire ne cesseraient pas par principe, mais que le ministère était prêt à faire un examen objectif de la question du séjour et à réfléchir à la notion d'abus de droit ; que d'ores et déjà les Préfets n'étaient plus tenus par une politique du chiffre en matière d'éloignement ;
- Que localement, élus, institutionnels et associations devaient rechercher un consensus autour de la problématique des expulsions de lieux de vie ; que des consignes avaient été données en ce sens aux Préfets ;
- Que sur les questions de scolarisation et d'accès aux soins, une approche interministérielle devrait être amorcée.

Nous sommes invités à faire remonter des cas pratiques de difficultés d'application de la loi, d'absurdité de situations connues. Nous avons ressenti un grand besoin d'évaluer l'impact de l'arsenal législatif, réglementaire, actuel.